

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Touvois: Trois mois: 15.00 Six mois: 28.00 Un an: 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, etc. 45 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne... 25 c. Réclames: " " 30 c. Faits divers: " " 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires; (place de la Bourse); à Bruxelles, chez l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1883

DISCOURS DE PATRIOTE

Nous estimons que le premier devoir d'un journaliste indépendant est de dire franchement la vérité à ses amis.

Des divergences de vues ont surgi, il y a deux jours, à la Chambre, entre Mgr Freppel et ses collègues de la minorité à propos du Tonkin.

La minorité était d'avis de voter contre la demande du gouvernement; Mgr Freppel a développé, dans un discours admirable, l'empire du plus ardent patriotisme, les raisons qui devaient faire voter les crédits.

Mgr Freppel s'est conduit en patriote éclairé. Nous sommes d'autant plus à notre aise pour l'approuver, que ce journal s'est constamment montré opposé à une guerre avec la Chine; qu'il a signalé, jour par jour, les fautes du cabinet; qu'il a montré les conséquences, trop faciles d'ailleurs à déduire; et que, jusqu'au dernier moment, il a lutté pour qu'on ne recommencât pas, au Tonkin, les errements de la Tunisie.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus éviter la guerre; elle s'impose, comme la plus inévitable des nécessités; nous retirons du Delta du fleuve Rouge, ce serait nous fermer pour jamais l'extrême-Orient.

On pouvait se dispenser d'y aller; du moment qu'on y est, et qu'on s'y est battu, il faut y rester.

Les catholiques de 1870 n'ont pas demandé qui gouvernait; ils ont marché à l'ennemi, et tout le monde a gardé le souvenir de leur incomparable valeur.

Les conservateurs et les catholiques de 1883 devaient se conduire comme les conservateurs et les catholiques de l'année terrible.

Le drapeau de la France est engagé au Tonkin; il faut qu'il flotte victorieusement; nous devons fournir au gouvernement les moyens d'assurer la victoire, alors même que le général Millot n'est pas le commandant militaire de nos réves.

M. Jules Ferry le chef du gouvernement de notre choix.

Que les députés expliquent leur vote comme Mgr Freppel a éloquentement expliqué le sien; qu'ils rappellent les fautes du cabinet, qu'ils déplorent, qu'ils blâment la conduite de M. Ferry, c'est leur devoir, mais qu'ils n'abandonnent pas nos positions; et qu'ils n'exposent pas le drapeau de la France à cette humiliation d'une retraite devant les armées chinoises!

D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une question de patriotisme, la Droite peut se remettre entièrement à Mgr Freppel.

Il est doublement français; car il est né dans ce pays d'Alsace, où l'on aime la France plus que nulle part en France.

En 1871, il fit entendre son énergique parole contre la mutilation de la partie Française. Tous nos lecteurs se souviennent de son admirable lettre à l'empereur Guillaume, au moment de l'annexion; et de son éloquente oraison funèbre des soldats morts en combattant.

Et lorsque Gambetta travaillait à nous

diviser, à nous séparer, à nous affaiblir, l'évêque d'Angers protestait, en sa double qualité d'évêque et d'Alsacien, contre l'œuvre anti-patriotique de l'ancien dictateur.

Si, mardi dernier, la Droite n'était pas de son avis, elle devait au moins l'écouter avec déférence et ne lui témoigner sa désapprobation que par son mutisme.

Mais, encore une fois, l'évêque d'Angers méritait d'être approuvé sans réticences.

Le drapeau français est régulièrement engagé au Tonkin; il faut le suivre, quelles que soient les mains qui le tiennent!

Nous souhaitons, quant à nous, que le général Millot termine, promptement et glorieusement, une guerre dont nous avons toujours été éloigné, mais qui est aujourd'hui inévitable et qu'il faut rendre glorieuse.

Déjà la droite du Sénat a pris une autre attitude que celle de la Chambre; il faut espérer qu'avant peu, l'éminent évêque d'Angers aura derrière lui tous ses collègues du Parlement.

PIERRE SALVAT.

LE PAPE N'EST RIEN.

Ces jours derniers, M. Madier de Montjau, s'adressant à la Chambre des députés: «Le pape n'est rien, et il tombera en miettes le jour où la France sera la fille de la Révolution et non la fille aînée de l'Église!»

Le pape n'est rien! La Révolution a fait tous ses efforts pour qu'il soit moins que rien. Elle l'a dépouillé de ses États, de son armée, de son budget, de sa liberté même.

En un certain sens, M. Madier de Montjau aurait donc pu dire, avec quelque apparence de raison, que «le pape n'est rien.»

Or, savez-vous ce qui vient de se passer, dans le dernier palais laissé à ce «pape qui n'est rien?»

Le prince impérial d'Allemagne, l'héritier du trône aujourd'hui le plus puissant de l'Europe, s'est présenté à la porte de ce palais et il a demandé à offrir ses hommages à ce «pape qui n'est rien.»

Les portes se sont ouvertes, le prince s'est avancé et on l'a vu s'incliner profondément, à trois reprises, devant ce «pape qui n'est rien», abaissant ainsi la majesté impériale devant cette majesté désarmée, dépouillée, prisonnière.

Certes, un tel spectacle est bien fait pour nous consoler un peu, nous catholiques, des injures que tous les Madier de Montjau déversent, chaque jour sur la papauté et sur la religion.

En même temps il est difficile à des Français, de ne pas éprouver un sentiment de patriotique amertume à la vue de ce prince protestant, portant au Saint-Père les hommages respectueux de l'empire allemand, alors que personne n'est là pour faire entendre au Vatican le langage de la fille aînée de l'Église, la parole de la France.

LE MANDAT DU PRINCE VICTOR

Dans sa lettre, le prince Victor a déclaré qu'il n'avait jamais donné de personne mandat de parer en son nom.

Or, le Paysistaisait suivre la lettre du prince de ces réflexions: «La note officielle que nous n'avons publiée, qu'avec l'adhésion personnelle, l'autorisation formelle, et les corrections préalables du prince Victor-Napoléon.»

De son côté, le Petit Caporal disait: «Nous ne pouvons oublier, qu'il y a

quinze jours à peine, le prince Victor nous autorisait à publier la Note.»

Et M. Georges Amigues publiait cette déclaration: «J'ai dit et je maintiens ce que j'ai affirmé, sur l'honneur, à l'un des familiers de l'avenue d'Antin, à la salle Lévis: Le prince Victor a vu et approuvé la note communiquée au Pays et au Petit Caporal.»

J'ai dit ailleurs — et je le maintiens — avoir mandat du prince Victor, pour affirmer que la Faance impérialiste pouvait compter sur lui et qu'il saurait faire son devoir lorsque le moment sera venu.

En présence de ces affirmations qui représentaient le prince Victor comme encourageant par-dessous main, la campagne antipatriotique qu'il désavouait au grand jour, M. Brunet, secrétaire du prince Napoléon, met en demeure le Petit Caporal de faire la preuve:

«Paris, 19 décembre 1883. Monsieur le Directeur du Petit Caporal, Vous publiez, dans votre numéro de ce matin, une lettre signée Georges Amigues, dans laquelle je lis: «J'ai dit ailleurs, et je le maintiens, avoir mandat du prince Victor pour affirmer que...»

Et si l'on me force à donner des preuves, je suis prêt à les fournir...»

Dans sa lettre datée de Moncalieri, 16 décembre, que vous publiez dans le même numéro, le prince Victor dit textuellement: «Je répète que je n'ai pas en ce moment de rôle politique à remplir; je dirai clairement que je n'ai donné à personne le mandat de parler en mon nom.»

En présence du démenti donné au prince Victor absent, je crois de mon devoir de mettre votre rédacteur en demeure de faire la preuve de ce qu'il a avancé.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,»

BARON BRUNET.

Le Petit Caporal:

«Le jeu de M. Brunet et du prince Napoléon est ici par trop visible. Ils voudraient nous brouiller avec le prince Victor.»

M. Georges Amigues, absent aujourd'hui, répondra, sans doute, demain.»

Écrit ce que M. Georges Amigues écrit aujourd'hui dans le Petit-Caporal: «M. le baron Brunet, répondant à ma lettre du 18 courant, croit de son devoir de me mettre en mesure de fournir la preuve de ce que j'ai avancé.»

Je demanderai simplement à M. le baron Brunet à quel titre il m'adresse cette mise en demeure.

Parle-t-il en son nom? ou n'est-il que le secrétaire des commandements d'une personnalité qui reste dans l'ombre?

Dans le premier cas, je n'ai rien à dire à M. le baron Brunet, n'exprimant que les idées de M. le baron Brunet.

Dans le second cas, avant de répondre, je tiens à savoir à qui je réponds.»

SENAT

Service télégraphique particulier

Scance du mardi 18 décembre 1883

Présidence de M. LEHOTYER

Les couloirs

Les couloirs ont repris leur physionomie de grands jours.

Dans la galerie des bustes, les sénateurs républicains montrent une ardeur belliqueuse, M. Jules

Ferry se promène avec son arrogance habituelle. Il paraît convaincu que les crédits seront votés. Quelques sénateurs de droite suivront l'exemple de Mgr Freppel. La majorité s'abstiendra. M. le Broglie prendra le premier la parole, il présentera des arguments nouveaux, ce qui rendra la séance très-intéressante. M. Jules Ferry lui répondra. M. de Saint-Vallier prendra ensuite la parole.

M. Ferry annonce dans la galerie des bustes que les troupes de l'amiral Courbet ont livré un combat acharné et qu'elles occupent les premiers retranchements de Son-Tay.

Les sénateurs républicains ont l'intention de demander au gouvernement l'impossibilité de voter le budget, de faire voter les douzièmes provisoires.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat aborde la discussion du projet de crédits nouveaux pour le Tonkin, adopté par la chambre des députés.

Discours de M. de Broglie

M. de BROGLIE expose les raisons qui ne permettent pas de voter les crédits. Ce vote serait l'approbation du passé et un blanc-seing pour l'avenir.

L'orateur aborde la question des négociations diplomatiques. Il examine le caractère du projet de traité fait par M. Bourée, et dit qu'aujourd'hui on serait peut-être heureux de reprendre les négociations au point où les avaient laissées M. Bourée.

C'est donc toujours la même question qui se pose: s'est-on trompé? A-t-on voulu tromper les autres? De plus, les fautes des opérations diplomatiques ont été commises; avec un ennemi comme la Chine, il fallait procéder par un coup de vigueur, ou au contraire la ménager de manière à lui prouver que ses intérêts capitaux étaient à couvert; mais on procéda à l'inverse de ce qu'il aurait fallu. On a combattu mollement et on a négocié rudement.

Voici l'exposé très-bref, suivant ma promesse, de ce qui s'est passé. Comment dans ces circonstances pourrions-nous accorder au gouvernement notre confiance

La confiance ne peut s'accorder en effet à ceux qui ont trompé les autres, et qui, en outre, se sont trompés eux-mêmes, ceux en qui nous ne trouvons ni la franchise ni la capacité.

Mais, nous dit-on, laissons de côté le passé et donnons au gouvernement notre confiance pour l'avenir. Cela serait possible s'il n'y avait plus aucune difficulté à résoudre mais il n'en est pas ainsi. Nous ne sommes pas en guerre avec la Chine, mais nous bombardons des villes qui ne lui appartiennent, et notre armée est peut-être aux prises avec l'armée chinoise.

Mais enfin toute équivoque a un terme. Si nous faisons la guerre avec la Chine, il y a deux moyens de la faire: on peut bloquer les côtes et les ports de la Chine, on peut enfin envoyer un corps expéditionnaire dans la Chine; mais jusqu'ici on n'a pas parlé de ce dernier moyen.

La guerre locale dans la Chine beaucoup trop d'avantages, en raison de son voisinage du Tonkin et de la facilité qu'elle a d'y envoyer à chaque moment des troupes. La guerre maritime a ses avantages en raison des grandes escales de la France qui peuvent aisément bloquer les principaux ports chinois, mais il en est heurté aux intérêts du commerce européen.

Ce qui s'est passé au Madagascar, sur un tout petit théâtre, donne l'exemple de ce qui se passerait dans le cas où ce serait la guerre maritime que nous pourrions avoir. Or, n'ayant pas confiance dans le gouvernement, nous ne pouvons lui remettre le soin d'entreprendre aussi délicates.

L'orateur envisage ensuite les conséquences de la paix qui pourrait être signée, et déclare que ces conséquences sont trop incertaines pour que l'on engage l'avenir sans avoir confiance en ceux qui nous dirigent.

Oh! je sais bien qu'il y a un autre argument

et j'hésite à en parler, parce qu'il a été produit à la tribune de l'autre Chambre par un prêtre que nous respectons. Il est trop tard pour discuter, a-t-il dit, le drapeau de la France est engagé. C'est justement parce que le drapeau de la France est engagé qu'il faut savoir par quelles mains il est tenu.

Dans une revue, dans une parade, peu importe le soldat qui porte le drapeau.

M. le général CAMPENON: Je demande la parole.

M. de BROGLIE. — M. le Ministre de la guerre me semble se méprendre sur le sens de mes paroles. J'examine la métaphore dont Mgr Freppel s'est servi devant la Chambre. Ce n'est bien entendu qu'une métaphore. Ce qu'il avait dit n'avait rien de personnel à M. le général Campenon, et par conséquent mes paroles n'ont plus rien de personnel.

On ne peut donc pas dire, je le répète qu'il faut suivre le drapeau national dès qu'il est engagé et quelles que soient les mains qui le portent.

M. de Broglie termine en conjurant le gouvernement de ne pas regarder au loin, mais à notre porte.

Discours du Ministre de la guerre

M. le GÉNÉRAL CAMPENON ministre de la guerre, répondant au duc de Broglie, répète ce qu'il a dit à la tribune de la Chambre que la France est assez forte pour mener de front les deux politiques coloniale et continentale, mais que la première doit être subordonnée à la seconde et affirme que l'expédition du Tonkin répond à cette condition.

Il s'élève ensuite avec force contre les bruits qui l'ont représentés comme étant en désaccord avec ses collègues.

Discours divers

L'AMIRAL LAURENTIEUX croit que nous ne pouvons pas évacuer le Tonkin et que nous devons agir vigoureusement.

M. de FREYCINET présente des observations sur l'accord qui a existé entre les différents cabinets et engage le gouvernement à prendre le Tonkin comme gage contre la Chine.

M. JULES FERRY invite le Sénat à voter le crédit à une grande majorité.

Le crédit de 9 millions est adopté par 211 voix contre 7.

Le crédit de 20 millions est adopté par 215 voix contre 6.

M. TRARDE dépose le projet sur les ressources extraordinaires.

Le Sénat s'ajourne à samedi. La séance est levée à 5 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Scance du jeudi 20 décembre 1883.

Présidence de M. BRISSON

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ajournement des élections municipales. Le rapport sur l'ajournement des élections municipales est déposé; l'urgence est déclarée. La discussion est fixée à samedi.

L'impôt foncier

Un député de la gauche demande la perquisition de l'impôt foncier; 41 départements une côte au-dessous de la moyenne seraient augmentés; 46 départements, payant une côte au-dessus seraient diminués.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT, au ministère des finances, objecte que la révision du cadastre est nécessaire pour une perquisition équitable.

Tous les conseils généraux ont été consultés l'année dernière; 45 seulement ont répondu.

L'amendement est adopté par 237 voix contre 318.

Un amendement d'un député de la Manche, tendant à réduire l'impôt d'un dixième dans les départements qui paient plus de 4.49 0/0, est repoussé.

Un amendement tendant à répartir d'une façon

plus équitable l'impôt sur les propriétés bâties, est mis en discussion.

L'auteur de l'amendement invoque la différence des prix de loyers entre les grandes villes et les villages.

Le MINISTRE combat cet amendement. L'amendement est adopté.

Les derniers articles et l'ensemble de la loi des finances sont adoptés.

La Chambre adopte, sans discussion, le projet ordonnant le quatrième titre voté par le Sénat.

M. PAUL BERT questionne M. Hérisson sur l'ajournement de la discussion de l'interpellation de M. Gandin.

Il demande et cet ajournement entraîne avec lui l'ajournement de l'application du décret permettant l'entrée en France aux viandes salées d'Amérique.

L'orateur voudrait qu'il y ait un sursis à l'application du décret jusqu'à ce que la Chambre ait statué.

M. Hérisson répond que le gouvernement pouvait lever l'interdiction pesant sur l'alimentation de la population.

La Chambre accepte et décide que la discussion viendra samedi.

M. LAFITTE demande l'interpellation relative à la caisse des chemins vicinaux.

La date de la discussion sera fixée à samedi. La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

L'amiral Courbet devant Son-Tay

Paris, 20 décembre.

Une dépêche adressée au ministre de la marine par l'amiral Meyer dit que l'amiral Courbet s'est emparé des retranchements de Son-Tay, et se trouve devant la ville, que les Chinois ont abandonné.

L'amiral n'a eu qu'à refouler les Pavillons-Noirs.

Les autres dépêches venues du Tonkin semblent affirmer le contraire.

Paris, 20 décembre.

On croit qu'à la suite d'un combat, la citadelle de Son-Tay a été cernée et est actuellement au pouvoir des Français.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante, qui a été adressée par l'amiral Courbet, en date de Hong-Kong, 20 décembre, devant Son-Tay, 16 décembre: «Le corps expéditionnaire est parti de Hanoi, le 11; il a pris le fort Phua et tous les ouvrages élevés sur les bords du Son-Khoï à la hauteur de Son-Tay.»

L'assaut a été donné par l'infanterie de marine et les tirailleurs algériens; le concours de la flottille a été très-efficace.

L'ennemi, très-bien armé, a fait une intrépide résistance.

Le New-York Herald a reçu la dépêche suivante: «Les Français ont trouvé Son-Tay renforcés par les troupes de Bac-Ninh.»

Cette dernière place est maintenant presque abandonnée.

Le garnison de Hai-Dzung a fait une reconnaissance, le 9 décembre, jusqu'à 1 mille de Bac-Ninh.»

Prise de Son-Tay

Paris, 20 décembre.

La prise de Son-Tay par l'amiral Courbet est annoncée officiellement par une dépêche reçue au ministère de la marine.

Le New-York Herald publie la dépêche suivante: Canton, 20 décembre. «Les Français ont pris cinq villages fortifiés formant les principaux avant-

FEUILLETON DU 22 DÉCEMBRE — 33 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

XI

Alors que deviendrait Richard?... Je relevai tristement la tête et fixant mon regard sur elle:

— Ecoute, lui dis-je, tu le veux absolument. Tu as du courage, tu le dis, et j'ai pu le voir; mais aussai-tu la force de supporter ce que je vais t'apprendre!

— Mon Dieu! qu'est-ce donc?

— Tiens, lis!

Et je lui tendis la lettre.

Elle la prit, l'ouvrit d'une main tremblante et s'approcha de la lampe. Elle était en proie à une telle émotion que sa main froissait et faisait vaciller le papier.

— Je n'y vois pas, dit-elle.

— Cependant elle finit par distinguer quelque chose.

— Tu me demandes pardon, fit-elle, tu demandes pardon à notre enfant; que nous as-tu donc fait?

— Ce que je vous ai fait? Ah! misérable que je suis! je vous ai perdus à jamais! je vous ai flétris...

— Flétris, perdus! répéta-t-elle. Je marchais à grands pas dans la chambre.

— Oui, dis-je brusquement, lis! Et, tiens! laisse-moi sortir, j'ai la tête en feu. L'air me fera du bien; tu liras pendant ce temps.

Je me dirigeai vers la porte. Mais elle me barra le passage.

— Tu ne sortiras pas! s'écria-t-elle.

— Non, laisse-moi, je le veux!

Un subite exaltation s'était emparée de moi. Inconscient comme tout homme au désespoir, je venais en une minute de changer d'idée. Je venais, quoi qu'il pût advenir en mon absence, sortir et mettre à exécution mon projet. Clémence me résistait.

— Jamais! tu es égaré, hors de toi...

— Elle lutta vaillamment.

— Tu veux donc, m'écriai-je, que je tombe vivant entre leurs mains! Tu veux que j'aille au bagne?

— Au bagne?

— Oui, je suis un voleur, je suis un faussaire!

Cette révélation lui arriva comme un coup de massue. Elle chancela et s'appuya à la cloison pour ne pas tomber. Pauvre chère créature! Jamais dans ses plus effrayantes oppositions elle n'avait pu imaginer que je fusse capable de quelque chose de pareil. Elle fut sur le point de s'évanouir.

Je l'écartai et tournai le bouton de la porte pour sortir.

— Dans quelques heures je serai découvert, emprisonné, m'écriai-je. Plûtôt mourir!

Clémence s'était ranimée; elle s'élança, elle s'attacha à moi.

— Non reste!... jamais!... je ne veux pas! s'écria-t-elle.

— Tu veux donc achever de me perdre!

— Qu'y a-t-il! ô mon Dieu! je deviens folle; viens, ne me cache rien et tâchons d'aviser ensemble.

Elle m'entraîna. Je m'assis ou plutôt je tombai sur le bord du lit. Elle s'assit près de moi, me prit dans ses bras, me pria, m'encouragea, vainquit mes hésitations et mes hontes, et je parlai au milieu des larmes...

Quelle confession!

Je lui dis tout: comme j'avais été abusé, entraîné; mes angoisses, mes faiblesses. Ah! noble et courageuse femme, sous un pareil coup elle ne fléchit pas. Elle eut des paroles pour me plaindre, des sourires pour me dire qu'elle m'aimait encore et malgré tout.

— Tu allais mourir, s'écria-t-elle, et tu as cru que tu te